

GE_GERICHTE CAPH/127/2007 vom 28. August 2007

GE Cour de justice, 2007-08-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_CAPH_127_2007

FR: GE_GERICHTE CAPH/127/2007 du 28 août 2007

IT: GE_GERICHTE CAPH/127/2007 del 28 agosto 2007

Regeste

Résumé: T forme un appel non signé ne mentionnant que la raison de commerce de l'entreprise exploitée en raison individuelle par E et ne comportant aucune adresse ni conclusion. Après lui avoir imparti un délai pour signer son acte et indiquer avec précision quelle était son adverse partie, la Cour déclare l'appel irrecevable faute de conclusions et d'indications exactes concernant E (nom, prénom, adresse).

Erwägungen

E. 22

mars 2001, cause C/19765/1999 – 4; CAPH du 25 février 2004, cause C/5524/2003 - 3);

Qu'en l'espèce, l'acte d'appel ne comporte aucune conclusion précise, l'appelante se contentant de contester l'authenticité du justificatif concernant la somme de fr. 9'504.-, se plaindre de n'avoir pas pu consulter l'original de la pièce 4, et demander la réouverture des enquêtes concernant ces points;

Que l'appel doit, pour cette raison également, être déclaré irrecevable;

Juridiction des prud'hommes

Cause n° C/7516/2006 - 2 - 4 -

* COUR D'APPEL *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.